

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 19 Juin 2025

N°25-06-02

Date de la convocation
12 Juin 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le dix-neuf juin**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE Adjoint, Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Emilie MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

M. Alain MONDON qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul MASSARDIER,
Mme Christine BONNEFOY qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,
M. Jean FERNANDES qui a donné pouvoir à M. André MOLLE,
Mme Anne VINSON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN,
Mme Arlette CHAPPELLON qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER,
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB,
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Pamela MARODON,
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER

Absents excusés sans pouvoir

Néant

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet : Décision modificative n°1 – budget général – consignation des indemnités dans le cadre des expropriations – Parc du Sambalou

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits sur l'article 275 (dépôts et cautionnement versés) – chapitre 27 (autres immobilisations financières) n'ont pas été ouverts au moment du vote du budget général – exercice 2025.

AR Prefecture

043-214302051-20250619-25_06_02-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

Il est nécessaire de voter des crédits sur cet article afin de régulariser les écritures comptables liées à la consignation des indemnités des expropriations dans le cadre de l'aménagement du parc du Sambalou, à hauteur de 3 610.00 €.

Monsieur le Maire détaille la décision modificative comme suit :

DM 1 - BUDGET COMMUNE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-244-01 : Aménagement sentier paysager Samabalou II	3 610.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 610.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-275-244-845 : Aménagement sentier paysager Samabalou II	0.00 €	3 610.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	3 610.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 610.00 €	3 610.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la présente décision modificative n°1 du budget général – exercice 2025.

DE DONNER TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire de signer et transmettre cette délibération.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint-Just-Malmont, le 19 juin 2025

Le Maire,
M. Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250619-25_06_02-DE
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025